

Signataires :

Association France Palestine Solidarité (AFPS-LYON)

Collectif 69 de soutien au peuple palestinien

Ligue des Droits de l'Homme

Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

8 septembre 2017

Monsieur le Préfet

Salah Hamouri a été arrêté dans la nuit du 23 août à son domicile de Jérusalem-Est par l'armée d'occupation venue en grand nombre le cueillir dans son sommeil. Comme souvent, les autorités militaires n'ont donné aucun motif à cette arrestation. Il a ensuite été entendu par le tribunal pendant 20 minutes puis placé à l'isolement où il est toujours.

Aucun élément d'une quelconque accusation ne lui a été signifié ; on est dans le cadre d'un « dossier secret ».

Dans un premier temps, la décision qui devait être rendue dimanche 27 a été reportée de deux jours à la demande de l'armée pour les besoins de « l'enquête ».

Mardi 29, alors que ses avocats négociaient les conditions d'une remise en liberté sous contrôle, un ordre ministériel, plus précisément du **ministre israélien de la Défense, Avigdor Liberman** est arrivé demandant au tribunal de placer Salah en détention administrative pour 6 mois. Cela en dit long sur l'absence de séparation des pouvoirs et sur l'indépendance de la justice en Israël, qui se présente pourtant comme la seule démocratie du Moyen-Orient.

Le tribunal avait 48 heures pour confirmer ou contester la décision à savoir jeudi 31 août. Les avocats de Salah Hamouri ont obtenu 5 jours de délais, c'est-à-dire jusqu'au mardi 5 septembre pour pouvoir examiner la seule pièce qu'ils puissent obtenir : le PV de l'audition de 20 minutes du 23 août.

La cour s'est réunie le 5 septembre, à Jérusalem, et a annulé la mise en détention administrative de Salah Hamouri ordonnée par Avigdor Liberman, mais a condamné Salah à purger la fin de sa peine précédente, soit trois mois. Salah avait été libéré en décembre 2011, dans le cadre de l'échange de 1 027 prisonniers politiques palestiniens contre le soldat franco-israélien Guilad Shalit. Un échange au cours duquel la France avait directement pris part aux négociations.

Pour le moment, la détention administrative suspendue car le procureur a fait appel de cette décision qu'il n'accepte pas ; l'audience aura lieu le 12 septembre.

Une fois de plus, les autorités israéliennes s'acharnent sur Salah Hamouri. La France doit désormais redoubler d'efforts pour faire libérer notre compatriote. A l'arbitraire de l'incarcération de Salah, notre concitoyen, s'ajoute désormais une injure à un accord précédemment acté avec la diplomatie française. La France est doublement concernée car Israël rompt ainsi son engagement formel.

Notre compatriote, Salah est maintenant de nouveau un des **6 128 prisonniers politiques palestiniens dans les geôles israéliennes, dont 450 en détention administrative (parmi eux plusieurs député-e-s)**.

Salah Hamouri vient de terminer ses études d'avocat couronnées de succès trois jours avant son arrestation brutale du 23 août. Il se prépare à défendre les droits des Palestiniens. Est-ce pour cela

que les autorités israéliennes reprennent leur acharnement contre lui ? Acharnement aussi contre l'épouse française de Salah Hamouri, qui a été refoulée la dernière fois qu'elle a voulu, avec leur bébé, rejoindre son mari, dont elle se trouve séparée de fait. Sans aucun doute, tout ceci s'inscrit dans la politique rampante de « judaïsation » de Jérusalem-Est, d'expulsion de ses habitants palestiniens, et cache la volonté du gouvernement israélien de pousser Salah Hamouri à quitter définitivement la Palestine.

Malgré la forte mobilisation en faveur de la libération de Salah Hamouri, partout en France, nous ignorons si, au niveau de l'État et du gouvernement, les autorités françaises sont intervenues.

Aucune déclaration publique n'a été prononcée de leur part jusqu'à maintenant.

Pourrait-on savoir pourquoi un avocat franco-palestinien, emprisonné en Israël, ne bénéficierait pas de la même attention et du même soutien que d'autres Français détenus à l'étranger ? Une délégation a été reçue le 31 août au ministère des Affaires étrangères, mais, les autorités françaises refusent de prendre la mesure de la gravité de ce qui se passe : un citoyen français est réincarcéré en violation de l'accord de 2011 entre la France et Israël, sur la base d'un dossier secret, donc illégalement au regard du droit international et sous la menace d'être aussi placé en détention administrative.

Jean-Yves Le Drian, ministre français, n'a pas jugé utile de recevoir lui-même la délégation, ni même d'envoyer un membre de son cabinet, qui aurait traduit son souci politique. Un haut-fonctionnaire a simplement écouté les arguments de Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) et de Patrick Le Hyaric, député européen.

A l'Élysée, pas même de réponse aux courriers des députés et sénateurs qui ont interpellé, dès le premier jour, le président de la République.

C'est pourquoi, en tant que représentant de l'État français, nous vous prions instamment de demander au Président de la République française et au Ministre des Affaires étrangères d'intervenir immédiatement avec détermination et de manière forte, visible et publique auprès du gouvernement israélien et de l'ambassade israélienne en France pour que notre concitoyen soit libéré.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.